

**Commune de Mauriac (Cantal)****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mauriac était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du vingt et un juin, sous la présidence de Madame Edwige ZANCHI, Maire de Mauriac.

Date affichage convocation : 21 juin 2024

**Nombre de membres**

Afférents au Conseil : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 24

**Présents :**

Edwige ZANCHI  
Jean Jacques VAISSIER  
Raymonde THESSANDIER  
Jacques SERRAT  
Michel PAPON  
Maryse BONNET  
Georges ALBESSARD  
Elisabeth BALADUC  
Geneviève RONGERE  
Jacqueline BORNE  
Gille FRUTIERE  
Sabine RIVET  
Bruno DUFAYET  
Guillaume POINAT  
Cyrille ROLLIN  
Audrey LAFARGE  
Samuel LEBEAUX  
Alain DELASSAT  
Andrée BROUSSE  
Gérard VIOLLE

**Etaient représentés :**

Béatrice CARTAYRADE ayant donné pouvoir à Jean Jacques VAISSIER,  
Jacques KHIAR ayant donné pouvoir à Edwige ZANCHI,  
Sylvie FENIES ayant donné pouvoir à Audrey LAFARGE,  
Géraud MAZE ayant donné pouvoir à Gille FRUTIERE,

**Etaient excusés :**

Claudine HEBRARD, Julien CHAMBON, Stéphanie SERIEIX

A été désignée en qualité de Secrétaire de séance : Audrey LAFARGE

Madame le Maire rappelle qu'il appartient à l'organe délibérant de la Commune, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'il convient de modifier le tableau des effectifs de la façon suivante :

Au 1<sup>er</sup> juillet 2024,

- Suppression d'un poste attaché / TC,
- Création d'un poste de rédacteur / TC,
- Suppression d'un adjoint administratif / TC,

Au 1<sup>er</sup> septembre 2024,

- Création d'un poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale / TC,
- Création d'un poste d'adjoint d'animation / TC,
- Création d'un poste de contractuel de catégorie A (Attaché/directeur de crèche) / TC,
- Création d'un poste de contractuel de catégorie C (Adjoint d'animation) dans l'attente de recrutement d'un titulaire / TC,
- Suppression d'un poste de Chef de service de Police Municipale / TC.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 18 juin 2024,

Ayant ouï le Maire en son exposé,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Vote	Pour	Abstention	Contre
	24	0	0

Envoyé en préfecture le 05/07/2024
Reçu en préfecture le 05/07/2024
Publié le <b>08/07/2024</b>
ID : 015-211501200-20240627-DELB20240627_6-DE



**ADOPTE** le tableau des effectifs suivants :

Cadres ou emplois	Catég.	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Temps de travail
<b>Filière administrative</b>				
Attaché territorial principal (détaché sur l'emploi fonctionnel de directeur général des services)	A	1	1	TC
Attaché territorial	A	3-1	3-1-1	TC
Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	2	2	TC
Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	B	1	0	TC
Rédacteur	B	0+1	0+1	TC
Adjoint administratif Pal 1ere Classe	C	4	4	TC
Adjoint administratif territorial	C	2-1	2-1	TC
« «	C	2	2	TNC
<b>Filière technique</b>				
Agent de maîtrise principal	C	5	5	TC
Agent de maîtrise	C	1	1	TC

Adjoint technique Pal 1 <sup>ère</sup> classe	C	6	6	TC
Adjoint technique Pal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	TC
« «	C	1	1	TNC
Adjoint technique territorial	C	6	5	TC
« «	C	1	0	TNC
<b>Filière médico-sociale</b>				
Educateur de jeunes enfants	A	1	0	TC
Auxiliaire de puériculture classe normale	B	1+1	1+1	TC
Agent spécialisé principal des écoles 1 <sup>ère</sup> classe	C	2	2	TC
<b>Filière animation</b>				
Animateur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	1	TC
Adjoint d'animation territorial	C	5+1	5-1	TC
<b>Police municipale</b>				
Gardien-Brigadier	C	1	1	TC
Chef de Service de Police Municipale principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	1-1	1-1	TC
<b>Contractuels</b>				
Poste de Contractuel (Contrat de Projet)	A	1	0	TC
Poste de Collaborateur de Cabinet		1	1	TC
Poste de Contractuel Educateur de Jeunes enfants	A	1	0	TC
Directeur d'EAJE	A	+1	0	TC
<u>Dans l'attente de recrutement d'un titulaire :</u>				
Agent polyvalent périscolaire	C	1	0	TC
Adjoint d'animation	C	+1	0	TC

**Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an ci-dessus**

**Au registre sont les signatures**

**A Mauriac, le 27 juin 2024**


  
**Le Maire,**  
  
**Edwige ZANCHI**

**La Secrétaire de séance,**

  
**Audrey LAFARGE**

Date de publication sur le site internet [www.mauriac.fr](http://www.mauriac.fr) :

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le 08/07/2024

ID : 015-211501200-20240627-DEL20240627\_6-DE

Berser  
Levraut

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois, à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ou par courrier adressé 6, Cours Sablon, 63 033 Clermont-Ferrand cedex 1